

# La Lettre du *Cedre*

n° 59 - nouvelles d'avril 2000 - 1/2



Rédaction, informations : *Cedre*, rue Alain Colas – BP 20413 – F – 29604 BREST CEDEX  
Tél : 33 (0) 2 98 33 10 10 – Fax : 33 (0) 2 98 44 91 38 – E-mail : [cedre@ifremer.fr](mailto:cedre@ifremer.fr)

## Pollution de l'*Erika*

### Surveillance et traitement des épaves

La Marine Nationale a maintenu son dispositif de surveillance durant le mois, avec au moins deux navires à proximité des épaves et plusieurs autres pour la surveillance côtière. L'*Abeille Supporter* est intervenue à plusieurs reprises pour inspecter les épaves et colmater de légers suintements. Les avions de la Marine Nationale et des Douanes ont noté occasionnellement des irisations en surface au droit et sous le vent des épaves, surtout localisées sur la partie arrière, avec parfois quelques galettes. Le marché de pompage a été attribué au groupement Coflexip - Stena - Stolt Offshore, qui devrait commencer l'installation du chantier fin mai.

### Surveillance devant les côtes

Les plongeurs démineurs ont procédé régulièrement à des plongées d'investigation sur la côte sauvage et dans l'embouchure du traict du Croisic. Ils ont repéré plusieurs petites nappes reposant sur le fond, en bordure de côte, sous le zéro des cartes, dont le traitement a pu être engagé (voir Loire-Atlantique).

### Finistère

Au début de la seconde moitié du mois, le mauvais temps a favorisé de nouveaux échouements de boulettes sur la côte sud-est du département, obligeant le PC Polmar à réévaluer l'avancement des travaux. Certains chantiers ont quand même pu être réceptionnés et tout le littoral était librement accessible à la fin du mois.

### Morbihan

Des arrivages réguliers de boulettes ont été notés tout au long du mois, en particulier dans les secteurs de Belle-Ile, Quiberon et Erdevén. Des sites déjà nettoyés et réceptionnés ont été souillés de nouveau et plusieurs chantiers ont repris sur certains de ces sites. Le département a rencontré un problème d'évacuation d'algues peu contaminées, refusées par le centre de stockage de Donges (400 m<sup>3</sup> d'algues plus ou moins polluées se sont ainsi déposés sur une seule plage à Erdevén). La filière de traitement de ces algues est à l'étude. Les plages du département étaient presque toutes librement accessibles à la fin du mois, 12%

d'entre elles étant cependant signalés comme encore porteurs d'une pollution résiduelle certaine.

### Loire-Atlantique

Les opérations de nettoyage se sont poursuivies tout le mois sur l'ensemble du département, le chantier le plus important en nombre d'hommes étant situé au niveau de la commune du Croisic. Des sessions de formation d'opérateurs et chefs de chantier ont été menées par le *Cedre* sur place, en particulier en sud-Loire. Les galets de la plage de la Gouvelle, pollués jusqu'à deux mètres de profondeur, ont été descendus en bas de grève et soumis à un nettoyage naturel sous l'action des vagues. Un appel d'offres a été lancé pour le nettoyage des surfaces dures du département. La pollution enfouie de Pen Bron a été cartographiée et les opérations d'enlèvement du sable pollué étaient bien avancées en fin de mois. Après la découverte, devant la côte sauvage, par les plongeurs démineurs, de nappes reposant sur le fond au voisinage du zéro des cartes, l'utilisation de lances Impact immergées a permis de ramener en surface une partie importante de polluant, pour récupération au moyen de filets et épuisettes. Les prises d'eau des marais salants sont restées fermées par arrêté préfectoral, afin d'éviter le risque de produire du sel chargé en hydrocarbures aromatiques polycycliques. Un suivi de la qualité des eaux et des sédiments a été mis en place et des solutions de filtration de l'eau sont à l'essai.

### Vendée

L'importance de la pollution retenue dans les enrochements pollués a nécessité la mise en place de techniques du type lances Impact à moyenne pression, associées à des lances haute pression / haute température. Des chantiers basés sur ces techniques ont été attribués à des sociétés privées, après appel d'offres et chantier-test d'évaluation. Sur les plages, les machines cribluses classiques, utilisées de manière intensive, sont arrivées en butée de performances face à une pollution résiduelle morcelée, très difficile à collecter. Différents essais de criblage manuel et d'emploi de mini-cribluses ont donné des résultats positifs. Le criblage manuel est appliqué en pieds de dunes, particulièrement sensibles à des mouvements de sable fluctuants. Des essais de filtration de l'eau d'alimentation des salines de Noirmoutier ont donné des résultats encourageants.

Traitement des déchets

TotalFina a publié, le 11 avril, la liste des 10 entreprises et groupements qualifiés pour soumissionner sur le traitement des déchets de la pollution (plus de 160 000 tonnes), accumulés dans les stockages finaux. Les candidats ont un mois pour préparer leur offre. L'attribution du marché se fera au début du mois de juin.

Impact environnemental

Il a été signalé 932 oiseaux souillés sur l'ensemble de la zone affectée au cours du mois. Ce chiffre en baisse est un signe net que le fuel dérivant en mer est devenu quantitativement très limité et que le nettoyage du littoral est maintenant bien avancé. Les premiers éléments des études d'impact sur la flore des cordons littoraux indiquent des dommages importants, mais rien d'irréversible. Il n'y a pas encore de données exploitables sur l'impact concernant la faune et la flore marines.

Impact économique

Les données sur ce sujet sont encore trop limitées pour permettre d'avancer des hypothèses crédibles. Les médias ont constamment oscillé, au cours du mois, entre des reportages rassurants (indications en provenance des professionnels du tourisme que les réservations d'été progresseraient à présent à un rythme soutenu, après le net déficit enregistré en février-mars) et dramatisants (enquêtes tendant à montrer que le public des grandes villes ne croit pas à la propreté du littoral pour l'été et surestime l'ampleur de la zone touchée). Dans ce contexte très fluctuant, la seule donnée fiable est que le total des réclamations enregistrées au bureau d'indemnisation de Lorient approchait 75 millions de F à la fin du mois.

Dans les couloirs

Deux des nombreuses prises de positions et décisions faisant suite à la marée noire de l'*Erika*, en provenance des couloirs de la réunion annuelle d'Intertanko (l'association des armateurs pétroliers indépendants), à Monaco, la deuxième semaine d'avril, ont particulièrement frappé la Lettre du *Cedre*. D'une part, Intertanko a clairement pris position, selon l'*Oil Spill Intelligence Report*, pour une augmentation de la limite de responsabilité de l'armateur, à l'intérieur des conventions existantes. D'autre part, selon la *Lloyds list*, Exxon, Mobil et Shell ont pris l'initiative de supprimer leurs agréments explicites à des pétroliers : pour éviter une prise de responsabilité susceptible de conséquences juridiques, un navire ne sera plus approuvé qu'au voyage, sous une forme purement implicite.

**Monte Carlo : les armateurs se sentent agressés**

La *Lloyds list* de ce mois crépitait de commentaires plus qu'énergiques sur les motivations et la stratégie de la Commission dans ses nouveaux projets de règlements sur le transport maritime et sur les réponses à y apporter. Citons parmi d'autres, le 17 avril, une comparaison entre la Commission et le cyborg du film Terminator dont le « fusil à pompe est dirigé droit vers l'industrie du transport pétrolier ». Le lecteur sortait de ces textes en voyant s'édifier sur les quais de la Tamise, devant les bâtiments de l'Organisation Maritime Internationale, un mur de défense contre les « terminateurs » de la Commission.

**Russie : 20 millions de tonnes déversées par an ?**

Une dépêche AFP du 25 avril rapporte l'annonce, dans un rapport de Greenpeace, que 20 millions de tonnes de pétrole et près de 30 milliards de m<sup>3</sup> de gaz seraient déversés annuellement dans la nature en Russie. La Lettre du *Cedre* ne doute pas du mauvais état général des oléoducs et gazoducs dans ce pays. Mais nous avons du mal à imaginer que des déversements d'une telle ampleur puissent intervenir sans que les médias en apportent des descriptions à la mesure de ce qui doit sauter aux yeux sur le terrain.

**Canada : qui déverse paye**

Un navire passe rarement au large des côtes canadiennes sans gagner un des ports du pays. Cette situation a permis au département des transports d'obtenir 18 condamnations de pollueurs en 1999, pour un total proche de 800 000 F, sur 119 suspicions de pollution dans les eaux atlantiques du pays. L'*Oil Spill Intelligence Report*, qui relate l'information, ajoute que la procédure se durcit : les 3 premiers mois de l'année 2000 ont déjà produit 12 condamnations, pour plus de 650 000 F d'amendes.

**Espagne : qui déverse paiera (peut-être) demain**

Faisant référence aux 1,2 milliards de F que l'accident de la Doñana (Lettre du *Cedre* n° 36) a coûté aux contribuables espagnols, en attendant de connaître le coupable pénal de la pollution, le journal *El País* se posait récemment la question de savoir quand serait débloquée la loi promise par le ministère de l'Environnement, étendant la responsabilité objective en vigueur pour les navires pétroliers aux entreprises à l'origine d'une pollution accidentelle des eaux continentales.